Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260331-DELIB2026_056-DE

Délibération n°2026/056 **Séance du 21 mars 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE**, Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Pauline GUENERON, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Jean-René BEASSE (représenté par M. Arthur DA SILVA), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN) et M. Paul SALARDAINE (représenté par Mme Pauline GUENERON).

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie HÉNON

Objet : 5.1 Institution et vie politique – Désignation des représentants
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) – Désignation des délégués

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de désigner les délégués appelés à siéger au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Cette commission est composée, du Maire, Président de droit et de 5 délégués.

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales portant désignation par le Conseil Municipal de représentants de l'Assemblée pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

- **DESIGNE** à l'unanimité les membres de la Commission du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D) – collège élus :

  - Madame le Maire, Présidente de droit ;

  - Délégués : HENON Stéphanie, DOLBOIS Jérôme, DE BEAUCORPS Emmanuelle, HAMM Camille, CUCHEVAL Denis.

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 31 mars 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Stéphanie HÉNON